

UN NOUVEAU RAPPORT AUX ÉTUDES POUR LES JEUNES QUI REPRENnent UNE FORMATION

La discontinuité du parcours de formation modifie le rapport des individus à leurs études. Les plus jeunes, qui retournent à l'université après une interruption de courte durée, mettent en avant leur projet et l'utilité de ce retour en formation.

Manon BRÉZAUULT



*Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) -
Université Toulouse Capitole*

Le système d'enseignement supérieur français est construit autour de la notion de parcours traditionnel d'études, incarné par des étudiants à temps plein, qui suivent les cours en présentiel et n'ont pas connu d'interruption d'études depuis le baccalauréat. Les individus aux parcours de formation plus atypiques sont peu étudiés. Selon N. Charles (2015) : « *Dans le champ français de la sociologie de l'enseignement supérieur, les étudiants adultes, à temps partiel, à distance, ou ceux qui sont déjà parents, qui ont pris une année sabbatique... ne sont guère évoqués.* » Ils sont également absents de l'appareil statistique ministériel : « *L'inexistence statistique et scientifique de cette notion de parcours non traditionnel révèle, par contraste, la conception française très normée de l'organisation des études.* » (Charles, *op.cit.*)

Bien que prioritairement axée sur ce public traditionnel, l'offre de formation de l'université de droit, économie et gestion dont nous avons analysé les données s'ouvre peu à peu à d'autres publics, notamment aux personnes en reprise d'études. Trois catégories de formations diplômantes de licence et master, dont les modalités d'enseignement et les publics visés diffèrent, sont distinguées : les formations en présentiel sans aménagement, qui s'adressent avant tout aux étudiants en continuité d'études mais peuvent aussi accueillir des personnes qui reprennent une formation ; les formations organisées par les services de formation continue avec un aménagement des horaires, une alternance, un accompagnement ; les formations à distance, qui peuvent concerner des étudiants en continuité ou en reprise d'études.

Pour l'établissement, l'enjeu du repérage des personnes en reprise d'études n'est pas d'ordre financier, dans la mesure où un principe d'égalité devant la facturation a été adopté au sein de chaque type de formation. En effet, dans la mesure où les modalités d'enseignement sont les mêmes au sein de chaque type de formation et que les personnes en reprise d'études inscrites dans des formations initiales ne disposent pas d'un aménagement ou d'un accompagnement spécifique, la gouvernance de l'université ne peut pas justifier une facturation différenciée. La question se pose donc davantage, pour l'université, en termes de choix de développement d'un type de formation ou d'un autre. Ainsi, l'absence d'enjeu fort quant au repérage du public en reprise d'études constitue un frein important à la mise en œuvre d'enquêtes sur ce public.

Pourtant, les responsables de formation et les enseignants constatent souvent que la continuité, ou la discontinuité, du parcours de formation façonne au moins autant le rapport des individus à leurs études que l'organisation de la formation elle-même. Porter plus particulièrement notre analyse sur la place des plus jeunes au sein du public en reprise d'études nous paraît une entrée intéressante pour comprendre en quoi une interruption d'études, si courte soit-elle, modifie le rapport des personnes à la formation, alors même que ces individus apparaissent *a priori* très proches de la figure classique de l'étudiant en continuité d'études.

1 - MÉTHODOLOGIE

L'étude s'est déroulée en trois temps :

- Analyse des données administratives contenues dans la base des inscriptions de l'université afin de mesurer si celles-ci permettent de repérer le public en reprise d'études. 1 126 individus ont été repérés comme « potentiellement en reprise d'études » en 2017-18 dans le système d'information à partir de deux variables administratives.
- Enquête par questionnaire administré auprès du public potentiellement en reprise d'études afin d'identifier ceux qui le sont effectivement et de connaître leurs profils et leurs attentes. Ce questionnaire a permis d'identifier, parmi les 1 126 personnes repérées précédemment, celles qui étaient effectivement en première année de reprise d'études en 2017-18. Finalement, parmi les inscrits en licence, master et capacité en droit, 622 personnes étaient en première année de reprise d'études en 2017-18 (4 % des inscrits). Parmi elles, 475 avaient effectivement repris des études pour la première fois depuis la fin de leur formation initiale. Notre étude se concentre sur ce public.
- Réalisation d'entretiens semi-directifs afin d'analyser l'impact d'une interruption d'études, si courte soit-elle, sur le parcours des individus et leur rapport aux études.

Le public en reprise d'études à l'université

Dans un premier temps, un travail de repérage a été effectué au sein des données administratives pour cerner la place du public en reprise d'études à l'université. Mais les indicateurs créés à partir des données disponibles dans Apogée, à savoir l'âge associé à la durée d'interruption d'études et le retard théorique à l'inscription, ont montré leurs limites pour identifier avec fiabilité ce public (Brézault, 2020). Les échanges avec les professionnels en charge des services de scolarité, de formation continue et de formation à distance ont confirmé la difficulté d'identifier ce public à partir des seules données du système d'information.

Une enquête auprès d'un public plus large, « potentiellement en reprise d'études », a donc été nécessaire pour permettre l'identification des personnes effectivement dans ce cas en 2017-18,

Tableau 1

Répartition de la population en reprise d'études selon l'âge et la durée d'interruption des études (%)

	1-2 années	3-5 années	6-9 années	10 années et plus	Ensemble
- 25 ans	40	4	0	0	44
25-29 ans	10	9	3	1	23
30-34 ans	0	2	6	4	12
35-39 ans	0	0	1	7	8
40-49 ans	0	0	0	10	10
50 ans et +	0	0	0	3	3
Ensemble	50	15	10	25	100

Source : Apogée et enquête de l'OFIP sur les reprises d'études, 2017-18.

c'est-à-dire non inscrites dans un établissement d'enseignement en 2016-17. Ce choix exclut les personnes qui ont repris leurs études il y a quelques années et poursuivent actuellement leur formation. Au regard du contexte de l'établissement, nous avons également choisi de nous concentrer sur les personnes inscrites en licence, master ou capacité en droit.

La moitié des « primo-reprenants » interrogés ont interrompu leurs études une ou deux années avant de se réinscrire, 15 % entre trois et cinq années, 10 % entre six et neuf années et 25 % dix années ou plus (cf. Tableau 1). L'âge en 2017 est évidemment fortement corrélé avec la durée d'interruption des études. 79 % de ceux qui ont arrêté leurs études une ou deux années ont moins de 25 ans et, à l'autre extrême, 79 % des personnes qui ont interrompu leurs études dix années ou plus ont 35 ans ou plus.

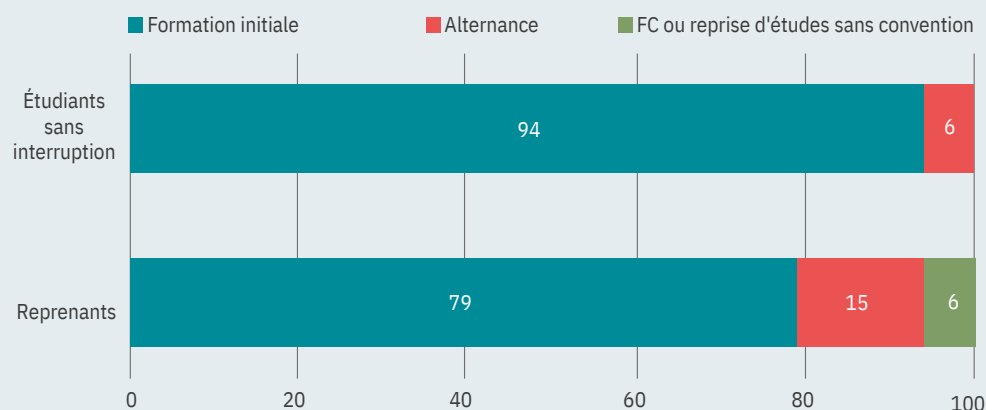
44 % de la population des « reprenants » a moins de 25 ans.

Une analyse détaillée du pouvoir discriminant des différentes variables de caractérisation du public en reprise d'études nous a amené à distinguer cinq catégories d'individus selon la durée d'interruption d'études et l'âge à la reprise d'études, identifiées dans le tableau 1. Ce sont en effet ces deux critères qui permettent de classer au mieux notre population.

Les jeunes de moins de 25 ans qui ont connu une courte interruption d'études représentent 44 % de notre public. Les responsables de formation interrogés s'accordent à dire que, s'ils peuvent paraître proches des étudiants en formation initiale, leur rapport à la formation diffère. Bien que sensiblement du même âge que les étudiants en formation initiale, ce public est spécifique à plusieurs égards.

Par rapport aux étudiants de moins de 25 ans qui n'ont pas interrompu leurs études, les jeunes « reprenants » ayant connu une interruption d'une ou deux années sont plus souvent inscrits en contrat d'alternance (15 % contre 6 %), et 6 % sont inscrits en formation continue ou en reprise

Graphique 1 Régime d'inscription des étudiants (%)



Source : Apogée et enquête de l'OFIP sur les reprises d'études, 2017-18.

d'études sans convention (cf. Graphique 1). Qu'ils aient interrompu ou non leurs études, la formation initiale reste donc le régime d'inscription majoritaire pour ce jeune public (79 % pour les personnes en reprise d'études et 94 % pour ceux en continuité d'études). Les « reprenants » sont par ailleurs plus souvent inscrits en licence professionnelle, en licence 1 ou en master 1, au détriment des licences 2 et 3 et dans une moindre mesure du master 2.

Ainsi, on constate que la majorité des jeunes « reprenants » ont interrompu leurs études entre l'obtention d'un diplôme de fin de cycle et le début d'un diplôme du cycle suivant : entre la licence 3 et le master 1 (21 %), entre le baccalauréat et la licence 1 ou entre le BTS ou DUT et la licence professionnelle ou la licence 3 (chacun 17 %)¹.

Un nouveau rapport aux études pour les jeunes « reprenants »

Les entretiens réalisés auprès de jeunes « reprenants » ayant connu une courte interruption d'études montrent que le caractère choisi ou subi de cette interruption est un élément déterminant dans leur manière d'appréhender la reprise d'une formation. On distingue quatre types de situations.

La première fait référence à des interruptions d'études subies : candidatures refusées en master 2, en licence professionnelle ou dans une école, impossibilité de trouver un employeur pour une formation en alternance, échec inattendu à la formation préparée, difficultés familiales, etc., sont autant de situations que les personnes n'avaient pas anticipées. Face à ces imprévus, elles ont dû interrompre leurs études, tout en pensant le plus souvent qu'elles les reprendraient rapidement. La plupart ont choisi de travailler pendant cette période, parfois en lien avec leurs d'études, pour se construire une expérience professionnelle à valoriser, parfois dans un autre domaine pour assurer financièrement leur quotidien et se confronter au monde du travail.

La deuxième situation relève d'interruptions d'études choisies pour réaliser un projet personnel (voyage, mission bénévole). Dans ce cas, les individus concernés savent qu'ils reprendront des études rapidement.

La troisième situation correspond à ceux qui, ne sachant pas si les études qu'ils suivent leur conviennent, ont besoin de temps pour réfléchir. Bien qu'ils aient choisi d'interrompre leurs études, la plupart n'avaient pas planifié ce qu'ils feraient pendant cette période. Les emplois occupés, souvent sans lien avec les études, et les voyages effectués sont plus le fruit d'opportunités que de projets construits.

Enfin, la quatrième situation correspond à ceux qui ont arrêté leurs études lorsqu'ils considéraient que leur parcours était terminé et qu'ils souhaitaient entrer sur le marché du travail. Ils ne pensaient pas qu'ils reprendraient des études un jour mais, ayant constaté que les emplois qu'ils pouvaient occuper ne leur convenaient pas, ils ont choisi de reprendre une formation. Concernant la manière dont ils appréhendent la formation, si nous considérons, comme le suggère F. Dubet, que « *chaque étudiant définit son rapport aux études selon trois grands principes qui renvoient aux trois fonctions essentielles de tout système universitaire : une fonction*

¹ Les personnes qui ont fait une année de césure officiellement identifiée comme telle par l'établissement n'ont pas été enquêtées. Inscrites à l'université pendant cette année de césure, elles n'ont pas, d'un point de vue administratif, interrompu leurs études.

d'adaptation au marché des qualifications, une fonction de socialisation et une fonction de création intellectuelle critique » (Dubet, 1994), l'analyse des entretiens a mis en évidence une réelle évolution du rapport des jeunes « reprenants » à leurs études. Reprenons les trois dimensions proposées par F. Dubet : le projet, c'est-à-dire la représentation de l'utilité des études, l'intégration, plus précisément l'implication de l'étudiant dans l'organisation où se déroulent ses études et, enfin, la vocation, c'est-à-dire l'intérêt intellectuel accordé aux études. Dans le discours des jeunes « reprenants », la dimension « projet » est particulièrement prégnante. Tous indiquent qu'ils savent pourquoi ils suivent des études, contrairement à ce qu'ils ressentaient souvent lors de leur formation initiale. À l'inverse, la dimension « intégration » est quasiment absente alors que le caractère vocationnel est présent de manière très différente selon le parcours personnel des individus et leurs motivations à la reprise d'études. Aucune des personnes que nous avons interrogées ne rassemble simultanément les principes de projet, de vocation et d'intégration pour définir son rapport aux études. Une seule évoque la dimension « intégration », qu'elle associe à celle d'intérêt intellectuel pour les études, mais sans avoir de projet d'études ou d'insertion précis. Les autres ne font référence qu'en creux à la dimension socialisatrice de l'université. Certains éprouvent même le besoin de tenir à distance les incitations à s'intégrer dans la vie universitaire, privilégiant le recentrage sur soi et sur ses études.

Quels que soient les motifs d'interruption d'études et les motivations pour leur reprise, on peut distinguer deux groupes de jeunes « reprenants » : d'une part ceux qui, dans leur discours, n'évoquent que la dimension « projet » pour justifier leur reprise d'études et, d'autre part, ceux qui associent le projet et la vocation, même si celle-ci reste mineure. Les premiers ont repris leurs études pour valider un diplôme, voire un niveau de diplôme, ou pour acquérir une expérience *via* l'alternance ou le stage. Les autres attendent également de cette reprise d'études qu'elle leur permette de disposer d'un diplôme pour entrer ou évoluer sur le marché du travail, mais trouvent également un intérêt intellectuel certain pour la formation suivie. Enfin, certains étudiants n'évoquent aucune des trois dimensions. La reprise d'études s'est faite sans qu'ils y réfléchissent vraiment, le plus souvent suite à une injonction de la part de l'entourage.

Valoriser un parcours atypique

La perception qu'ont les « reprenants » de leurs parcours dits non-traditionnels est un facteur important de leur capacité à valoriser leurs expériences et la dimension atypique de leur trajectoire. Ceux qui souhaitent suivre une formation pour laquelle ils ne bénéficiaient pas d'un accès de plein droit ont dû expliquer, sinon justifier, l'interruption de leurs études et leurs activités pendant cette période. Alors que la majorité d'entre eux considèrent que la dimension atypique de leur parcours a constitué un atout pour être accepté dans la formation, quelques-uns ont rencontré des obstacles, notamment pour l'accès aux formations sélectives.

Les compétences non académiques peuvent également être valorisées dans le déroulement même de la formation. Dans leur rapport aux apprentissages, les « reprenants » indiquent en quoi l'interruption des études et les expériences personnelles ou professionnelles vécues les ont amenés à adopter de nouvelles méthodes de travail. Si pour certains il s'agit d'un atout, d'autres ont des difficultés à valoriser ces compétences méthodologiques et à réintégrer des études universitaires. En termes d'organisation, nombre d'entre eux se sentent mieux armés pour gérer leur quotidien et concilier leur activité professionnelle et la charge de travail demandée par les études. À l'inverse, d'autres éprouvent des difficultés à renouer avec les méthodes de travail universitaires.

Enfin, sur le marché du travail, les jeunes «repreneurs» considèrent que, s'il est présenté de manière positive, un parcours d'études non traditionnel, alimenté par des expériences professionnelles et/ou personnelles, peut être un atout pour se démarquer auprès des employeurs. La valorisation de ces trajectoires sur le marché du travail doit toutefois faire l'objet d'un travail réflexif : argumenter, établir des liens entre ses différentes expériences, montrer en quoi les employeurs peuvent trouver des ressources nouvelles en recrutant des personnes au profil singulier. Si, aux yeux des employeurs, avoir un parcours non conforme peut être un atout, parce qu'il permet de se distinguer des autres, de justifier de compétences particulières, la marge est étroite. Pour être reconnu, l'écart à la norme attendue sur le marché du travail doit être maîtrisé et valorisé par les candidats, *via* un travail réflexif sur leur parcours.

Un parcours d'études non traditionnel peut être un atout pour se démarquer auprès des employeurs.

Conclusion

Dans ce chapitre, la définition du public en reprise d'études à l'université s'est appuyée sur les données administratives relatives aux personnes inscrites dans une université de droit, économie et gestion. Le choix a été fait de prendre en compte le critère le plus large possible pour appréhender la question de la reprise d'études : avoir interrompu ses études initiales depuis au minimum une année avant de se réinscrire à l'université. Sur cette base, nous avons pu décrire le profil de ceux qui reprennent le chemin de la formation diplômante à l'université, la variété de leurs profils mais surtout mesurer, au sein de cette population, la place importante occupée par les jeunes qui ont interrompu leurs études pendant une courte durée.

Ce public, à la frontière entre une jeunesse en continuité d'études et ceux que la littérature sociologique nomme souvent les adultes à l'université, nous interroge sur l'évolution du rapport aux études, au fil des expériences personnelles et professionnelles vécues. « *Être adulte n'est donc pas seulement une question d'âge ou de statut administratif, c'est aussi une question d'expérience.* » (Charles, 2016)

Le terme « atypique », souvent employé en France pour désigner ces parcours, les renvoie à une forme de marginalité par rapport à un type-idéal de l'étudiant en continuité d'études, à temps plein et en présentiel. La notion de parcours non traditionnel, présente dans la littérature sociologique étrangère, renvoie quant à elle à un public dominant dans le passé (les étudiants traditionnels) et à de nouvelles formes en devenir. Le caractère non traditionnel de ces parcours d'études, constituant encore aujourd'hui en France une forme de marginalité, amène les étudiants concernés à adopter une posture réflexive lorsqu'il s'agit d'expliquer, voire de justifier, leur trajectoire afin de la valoriser. Le développement de ces parcours d'études discontinus amènera-t-il les établissements d'enseignement supérieur et les employeurs à appréhender différemment l'accueil de ces publics ?

#BIBLIOGRAPHIE

Borras, I. & Bosse, N. (2017). Les universités françaises à l'heure de la formation tout au long de la vie : une ultime chance d'ouverture aux adultes ? *Formation Emploi*, 138, 117-138.

Brézault, M. (2020). La reprise d'études à l'université : quelle place pour les étudiants au parcours non traditionnels ? Dans V. Canals & S. Landrier (coord.) *Reprises d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ?* (p. 65-97). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°14).

Charles, N. (2015). *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*. Paris : La Documentation française, coll. « Etudes & recherche ».

Charles, N. (2016). Du public « adulte » à l'enjeu des parcours non traditionnels. Dans J.-F. Giret, C. Van de Velde & E. Verley (dir.). *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités* (p. 63-275). Paris : La Documentation française.

Dubet, F. (1994). Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse. *Revue française de sociologie*, 4(35), 511-532.

Erllich, V. (2004). L'identité étudiante : particularités et contrastes. Dans F. Dubet, O. Galland & E. Deschavanne. *Comprendre les jeunes* (p. 121-140). Paris : PUF.

Olivier, F. (2018). Le rôle attribué par les étudiants aux études : un utilitarisme dominant ? *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 17, 239-258.

Vertongen, G., Bourgeois, E., Nils, F., de Viron, F. & Traversa, J. (2009). Les motifs d'entrée en formation des adultes en reprise d'études universitaires. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 1(38), 25-44.



Toutes les publications du Céreq sur
www.cereq.fr